

Accès

Ducey est situé près de l'A 84, à 1 h de Caen et de Rennes :



Informations pratiques

Hébergement : Gîtes et hôtels sont disponibles à proximité de Ducey.
(nous tenons à votre disposition une liste d'hébergements)

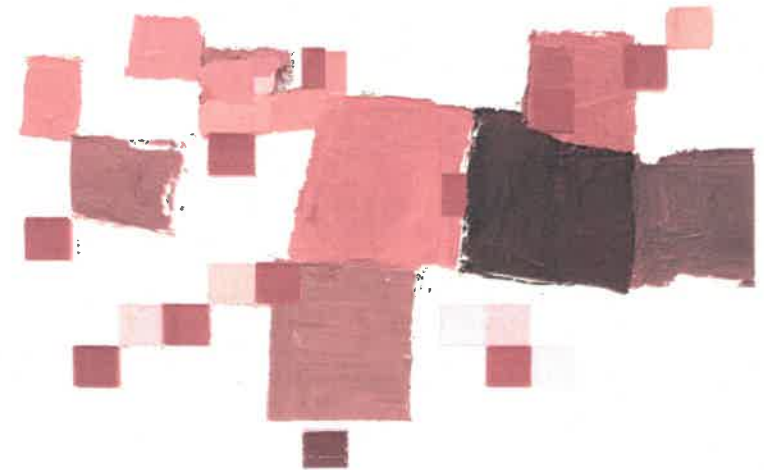
Restauration : Possibilité d'amener son repas pour déjeuner au foyer du pôle culturel.

Contact

Association Musique Expérience
Pôle Culturel
23 Rue du couvent - Ducey
50220 DUCEY-LES CHERIS
02.33.48.19.44
contact@musique-experience.net
www.musique-experience.net

BPJEPS

Animation Culturelle



**du 12 septembre 2022
au 22 décembre 2023**

sous réserve d'habilitation DRAJES Normandie

LE METIER

L'animateur culturel conçoit et conduit des projets et des prestations d'animation culturelle qui ont pour ambition de :

- Rendre accessible au plus grand nombre les différentes formes culturelles
- Favoriser l'expression et la créativité
- Soutenir et accompagner les projets et les pratiques culturelles amateurs

L'animateur participe également au développement de sa structure et de la vie locale

Les exigences préalables à l'entrée en formation

Le candidat doit :

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU niv1 ou niv2, STT en cours de validité
- Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil (sont dispensées les personnes titulaires du BASE, du BAFA, du BAFAFD du BAPAAT ou du CQP « animateur périscolaire »)
- Etre capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et/ou culturelle du candidat (sauf titulaires des diplômes énumérés dans annexe V du référentiel professionnel disponible sur le site de Musique Expérience – arrêté du 27 février 2017)

La sélection

Convocation individuelle à partir de la réception du dossier de candidature

- Ecrit
- Entretien portant sur la motivation et l'organisation personnelle et professionnelle (déplacements, hébergement, structure d'accueil, tutorat, financement des frais pédagogiques de formation).

Le positionnement **du 12 au 16 septembre 2022**

Permet d'envisager des allègements de formation et construire le parcours de formation individualisé.

Organisation de la formation

La formation en centre, dans l'organisme de formation et la formation sur le terrain, dans la structure professionnelle, s'articulent autour de 3 blocs :

BLOC 1 : L'animateur encadre un groupe dans son champ d'activité en toute sécurité

BLOC 2 : L'animateur conduit des actions éducatives et/ou culturelles

BLOC 3 : L'animateur participe au développement de la structure, du territoire

Durée et coût pédagogique

(pour un parcours plein)

Centre de formation	614 Heures dont 40 en FOAD
Coût horaire	12 €
Coût total	7368 €
Frais inscription	50 €

Heures entreprises : minimum 500h /maximum 1701 h (congés inclus)

Dans le cadre de l'apprentissage, prise en charge du coût pédagogique par le CFA.

Date limite de dépôt du dossier d'inscription :

22 août 2022

Dossier à retirer auprès de l'organisme de formation ou à télécharger sur notre site
<https://www.musique-experience.net>

Dans le cadre de l'apprentissage, candidater également au CFA
<https://www.cfa-sat.fr>